

En direct des Négociations Salariales (NAO) : Un partage des bénéfices méprisant les salariés !

Orange a publié les résultats financiers de 2023. En résumé, ils sont très bons.

Ce sont les salariés qui créent ces richesses par leur travail.

Après 3 séances de négociations salariales, les propositions de la direction sont indécentes.

La Direction d'Orange **augmente**

- Le bénéfice net de +10,5% soit 2,89 milliards d'€,
- Le dividende de 7,1% pour 2023 et 2024 pour 1,9 milliard d'€ en moyenne par an,
- Le budget de stock option (LTIP) pour les 1 600 hauts dirigeants Orange, cadeau de 1 000 actions
- Les économies de coûts drastiques sur le dos des salariés (plan "Scalp Up") : 300 millions d'€ sur un an sur la masse salariale et l'immobilier soit la moitié du plan prévu sur 3 ans,
- La charge de travail par le non-remplacement des 5 000 départs annuels.

La Direction d'Orange **baisse**

- Les mesures d'augmentation de salaires, (3% pour une inflation fin 2023 à 4,8%),
- Les budgets des promotions et de l'égalité salariale (- 60% vs 2022),
- Le budget de l'intéressement et de la participation (-10% en moyenne),
- La Part Variable Managériale (-10%),
- Les conditions de travail (réduction des mètres carrés, réorganisations, ...),
- Les effectifs puis sous-traité et externalisé,
- Le sens du travail bien fait.

Lors d'une HIS intersyndicale, plus de 5 000 salariés ont exprimé clairement leur mécontentement sur ces propositions et ont demandé aux syndicats d'agir. La CGT FAPT a écouté les salariés et appelle à l'action après une première mobilisation le 20 février à Alleray et Rennes qui ont permis d'obtenir des petites avancées.

94% du bénéfice pour les actionnaires et des miettes pour les salariés.
Cette répartition des richesses indécente et injustifiée doit cesser !

**LA CGT FAPT APPELLE TOUS LES SALARIÉS A UNE GRANDE MOBILISATION
LE 29 FEVRIER A 9H SUR LE SITE D'ALLERAY
ET DES DEBRAYAGES* SUR TOUT LE TERRITOIRE**

La CGT FAPT a déposé un préavis de grève pour exprimer les revendications.

L'analyse des négociateurs CGT en vidéo :



* Débrayer une heure ou deux ou une journée est un droit. Pour les ACO, la retenue est proportionnelle, pour les AFO c'est une retenue égale à 1/30^{ème}.

